



AKKA INFORMATIQUE et SYSTEMES

Négociations Annuelles Obligatoires

(NAO 2011)

4 AVRIL 2011

Après études menées à partir des données salariales fournies par la Direction d'AKKA Informatique et Systèmes le 25/03/2011 lors de la deuxième réunion de négociations, prenant en compte le bilan économique 2010 ainsi que les perspectives économiques 2011 de la société et du Groupe, la politique salariale conduite durant ces trois dernières années, l'inflation subite par l'ensemble des salarié-e-s ces trois dernières années (+4,6%) et enfin les prétentions des salarié-e-s par sondages et recueil de témoignages, la CGT AKKA Informatique et Systèmes vous présente ses revendications concernant :

- les salaires et rémunérations, qui sont en lien direct avec le pouvoir d'achat des salariés et leur niveau de vie, les salaires traduisant la reconnaissance de leur travail et de leur qualification, prenant en compte l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- les frais professionnels, en ce qui concerne les modalités de remboursement (avances de frais, modalité de distribution des tickets restaurant, frais kilométriques).

SALAIRES ET REMUNERATIONS

La CGT AKKA Informatique et Systèmes demande une augmentation collective selon la répartition suivante :

- + 6% d'augmentation pour les ETAM et assimilés cadres (positions/coefficients 1.3.1/220 à 3.3/500)
- + 5% d'augmentation pour les salarié-e-s dont la position/coefficient est égale 1.1/95 jusqu'à 2.3/150
- + 3% d'augmentation pour les salarié-e-s dont la position/coefficient est égale à 3.1/170
- + 2% d'augmentation pour les salarié-e-s dont la position/coefficient est égale 3.2/210 ou 3.3/270

Si la Direction opte pour une augmentation dédiée uniquement aux "bas salaires", nous avons identifié deux tranches avec la réévaluation des pourcentages suivante :

- + 8% d'augmentation pour les ETAM et assimilés cadres (positions/coefficients 1.3.1/220 à 3.3/500)
- + 7% d'augmentation pour les salarié-e-s dont la position/coefficient est égale à 1.1/95 jusqu'à 2.3/150

Cette augmentation collective représente environ 5,6% de la Masse Salariale.

Ne sont pas comprises dans l'enveloppe de ces augmentations collectives, mais bien présentes parmi nos revendications salariales :

- les augmentations liées à l'évolution de fonction ou une réévaluation de la position/coefficient de part l'expérience (ancienneté dans cette même tranche) impliquant tout changement de position/coefficient, une enveloppe doit être allouée à ces réévaluations, soit 1% de la Masse Salariale.
- les augmentations de salaires liées à l'obligation de l'employeur de respecter l'égalité professionnelle Femmes/Hommes, une enveloppe doit être allouée à ces réajustements, soit 1% de la Masse Salariale.

Enfin, nous demandons l'attribution d'une prime exceptionnelle de 800 euros/salarié-e versée selon les mêmes conditions que l'intéressement société jusqu'à la mise en place définitive de cette dernière (négociations en cours au niveau Groupe mais non finalisées), soit 2% de la Masse Salariale.

FRAIS PROFESSIONNELS

Nous serons à l'écoute des propositions de la Direction Générale Groupe sur ce volet (présentation le 7 avril 2011) et vous communiquerons nos propositions ultérieurement.

Bien cordialement,
Franck LABORDERIE-CAVADA – DS AKKA Informatique et Systèmes